

MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS

LE 12 NOVEMBRE 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 12 novembre 2024 à 19h00, à la salle communautaire de la Maison Legrand sous la présidence de monsieur Henri Grenier, maire et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants :

Mesdames Jo-Annie Castilloux et Sylvie Blais

Messieurs François Beaudin, Denis Langlois et Marc-Aurèle Blais

Assistait également à la séance, monsieur Yan Ritchie, greffier-trésorier

Madame Marie-Ève Allain était absente de la présence séance

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte.

2. MOT DE BIENVENUE

Le maire, monsieur Henri Grenier souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2024-11-259

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par madame Sylvie Blais et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Mot de bienvenue
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 octobre et des séances extraordinaires du 24 octobre et du 6 novembre 2024
5. Dépôt et approbation de la liste des chèques et des prélèvements d'octobre 2024
6. Dépôt et approbation de la liste des comptes à payer d'octobre 2024
7. Dépôt des états comparatifs des revenus et dépenses
8. Correspondance
9. Dons ou commandites
10. Paiements de factures
11. Autorisation de signature – DLCT et Circonflexe de l'URLS
12. Autorisation pour produire les demandes au programme d'emploi d'été Canada
13. Avis de motion concernant les prévisions budgétaires 2025 et programme triennal 2025-2026-2027
14. Concours de décorations extérieures de Noël
15. Modification des affectations de certaines dépenses à la programmation de la TECQ 2019-2024
16. Radiation des fiches annulées
17. Affectation – règlement numéro 2021-01 (parapluie)
18. Dossier : Fun39328-2047 – sous-volet : projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
19. Offre de services professionnels – révision de l'analyse de la vulnérabilité de la source d'alimentation en eau potable de Port-Daniel-Gascons
20. Fermeture et démarrage du système de réfrigération par CIMCO
21. Autorisation – commande de cadeaux pour la venue du Père Noël
22. Avis de motion – règlement 2024-05
23. Dépôt et adoption du projet de règlement 2024-05 modifiant le règlement numéro 2018-05 sur la gestion contractuelle
24. Affaires nouvelles
25. Période de questions
26. Levée de la séance

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-11-260 4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 OCTOBRE ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 24 OCTOBRE ET DU 6 NOVEMBRE 2024

Un correctif doit être apporté au procès-verbal du 15 octobre 2024 concernant la résolution 2024-10-242 – programme de crédit de taxes de services et subvention pour eau et égout – résidence intergénérationnelle. Les matières résiduelles ont été oubliées ce qui change le montant qui aurait dû être de 721.13\$ et non 386.13\$. Le bon montant a été versé au contribuable.

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 octobre (corrigé) et les séances extraordinaires du 24 octobre et du 6 novembre 2024 soient adoptés tels que présentés aux membres du conseil.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-11-261 5. DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES, DES PRÉLÈVEMENTS ET DES DÉPÔTS DIRECTS D'OCTOBRE 2024

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que pour la période d'octobre 2024: la liste des dépôts et des chèques portant les numéros #916571 à #916701 au montant de 79 917.68\$, #916753 à #916782 au montant de 94 913.06\$, la liste des prélèvements portant les numéros #901927 à #901985 au montant de 182 472.37 \$ et les dépôts directs #2000 à #2048 au montant de 96 649.08\$, le tout pour un grand total de 453 952.19\$ soient approuvés et entérinés par les membres du conseil.

Ces montants incluent les dépenses réalisées par le greffier-trésorier via sa délégation de pouvoir.

Adopté à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Yan Ritchie, greffier-trésorier, certifie par la présente que les crédits étaient disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant présentées.

Greffier-trésorier

2024-11-262 6. DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER D'OCTOBRE 2024

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer d'octobre 2024 au montant de 78 467.05\$ et autorisent le paiement des factures.

Adopté à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Yan Ritchie, greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant présentées.

Greffier-trésorier

2024-11-263 7. DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2024

Selon l'article 176.4 du code municipal, le greffier-trésorier dépose deux états comparatifs : le premier compare les revenus et les dépenses de l'exercice financier courant avec celui de l'exercice précédent pour la même période correspondante, en date du 30 septembre 2024. Le deuxième compare les revenus et dépenses prévus de l'exercice courant avec celui qui a été prévu au budget.

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu unanimement que les états comparatifs des revenus et dépenses 2024 soient déposés et adoptés.

Adopté à l'unanimité des conseillers

8. CORRESPONDANCE

- Association du Hockey Mineur du Rocher

2024-11-264 9. DONS OU COMMANDITES

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise le don suivant :

- Collectif Aliment-terre (paniers de Noël) : 100\$
- Chevaliers de Colomb (tournoi hockey familial) : 100\$
- Fondation CHU Sainte-Justine : 100\$
- Club de patinage artistique du Rocher-Percé : 100\$

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-11-265 10. PAIEMENTS DE FACTURES

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise les paiements des factures suivantes;

- Demers-Mesnard : facture (1/4) reliée à la réalisation d'une maquette pour le projet "Le jardin sous-marin" du Centre sportif Marco-Sébastien-Cyr au montant de 17 264.19\$, avant taxes;
- HuardÉlectrique Inc. : factures (5) reliées au projet d'amélioration du réseau pour un total 11 774.59\$, avant taxes
 - Projet point accès (réseau) au montant de 4 255.68\$, avant taxes;
 - Matériel et main d'œuvre au montant de 4 001.25\$, avant taxes;
 - Installation des équipements réseau au montant de 488.75\$; avant taxes
 - Fournir matériel réseau au montant de 776.30\$, avant taxes;
 - Ajout de prises réseau au banc des pénalités au montant de 2 252.61\$, avant taxes
- FQM Assurance : facture reliée au renouvellement d'assurance
 - Renouvellement d'assurance combinée et renouvellement de police assurance automobile (facture 16397) au montant de 136 296.87\$
 - Renouvellement d'assurance accident pompiers (facture 16569) au montant de 626.75\$
- PG Solutions Inc. : factures (3) reliées aux contrats d'entretien et soutien des applications du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 pour un total de 15 050\$ avant taxes
 - Contrat d'entretien et soutien des différentes applications au montant de 13 663\$, avant taxes
 - Contrat d'entretien et soutien de suite Accès-cité Territoire au montant de 1 116\$, avant taxes
 - Licence antivirus Bitdefender Cloud Security au montant de 271\$, avant taxes

- Fédération Québécoise des Municipalités : facture reliée au renouvellement d'adhésion pour 2025 au montant de 2 165.65\$, avant taxes
- Courant Culturel Rocher-Percé : facture reliée à la participation municipale pour le financement de l'entente de développement culturel 2024 au montant de 2 000\$
- RIM (réseau d'information municipale) : facture reliée à l'abonnement annuel, valide du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, au montant de 300\$, avant taxes. Cette dépense sera inscrite au budget 2025.
- Body Gym Equipments : facture reliée à l'achat d'équipements pour le Centre sportif au montant de 1 450.10\$, avant taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Yan Ritchie, greffier-trésorier, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-dessus présentées.

Greffier-trésorier

2024-11-266 11. AUTORISATION DE SIGNATURE – DLCT ET CIRCONFLEXE DE L'URLS

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur François Beaudin et résolu que le conseil municipal autorise le directeur des loisirs, culture et tourisme à signer l'entente de gratuité avec Circonflexe de l'URLS pour différents équipements (bottes, bâtons, skis)

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-11-267 12. AUTORISATION POUR PRODUIRE LES DEMANDES AU PROGRAMME D'EMPLOI D'ÉTÉ CANADA

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu :

QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons mandate le directeur des loisirs, culture et tourisme à présenter une demande d'aide financière pour le Comité des loisirs dans le cadre du Programme Emploi d'Été Canada. La demande est pour quatre (4) étudiants pour les parcs et les infrastructures sportives;

QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons mandate le directeur des loisirs, culture et tourisme à présenter une demande d'aide financière pour la Corporation Touristique de Port-Daniel-Gascons dans le cadre du Programme Emploi d'Été Canada. La demande est pour deux (2) étudiants;

QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons autorise le directeur des loisirs, culture et tourisme à signer tous les documents relatifs aux demandes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-11-268 13. AVIS DE MOTION CONCERNANT LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025 ET LE PROGRAMME TRIENNAL 2025-2026-2027

Un avis de motion est donné par madame Sylvie Blais que lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, seront adoptés les prévisions budgétaires 2025 ainsi que le programme triennal 2025-2026-2027 de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-11-269 14. CONCOURS DE DÉCORATIONS EXTÉRIEURES DE NOËL

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que des prix soient décernés pour un concours de décorations extérieures de Noël pour un total de 450\$ (75\$/district). Les prix seront attribués par tirage au sort et chaque district aura un gagnant. Les

personnes intéressées devront s'inscrire auprès de la responsable, madame Sylvie Blais, conseillère du district #6, au : vivi.blais@hotmail.com

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-11-270 15. MODIFICATION DES AFFECTATIONS DE CERTAINES DÉPENSES À LA PROGRAMMATION DE LA TECQ 2019-2024

Il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux que le conseil de la municipalité autorise la modification des affectations des dépenses suivantes pour les affecter à la programmation de la TECQ 2019-2024:

- Résolution 2024-02-046 Remplacement d'un débitmètre (poste de pompage, route de la Rivière) au montant de 4 720\$, avant taxes;
- Résolution 2024-02-047 Remplacement du panneau de contrôle et mises aux normes au montant de 19 594\$, avant taxes;
- Résolution 2024-06-157 Plan et devis – réseau de distribution d'eau potable – secteur Gascons (rue Morin Nord et chemin à Pierre) au montant de 89 780 \$, avant taxes;
- Résolution 2024-08-195 Remplacement du contrôle du câble chauffant (aqueduc de Port-Daniel) au montant de 4 200 \$, avant taxes;
- Résolution 2024-09-217 Réparation de la passerelle des motoneigistes au montant de 29 280.92\$, avant taxes.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-11-271 16. RADIATION DES FICHES ANNULÉES

CONSIDÉRANT QU'il y a des fiches annulées avec des soldes pour un montant total de 316.80 plus les intérêts d'environ 510\$;

CONSIDÉRANT QU'il y a des fiches au nom de la municipalité de Port-Daniel-Gascons avec des soldes pour un montant total de 8 054.68\$ plus les intérêts d'environ 6 650\$;

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que les fiches au nom de la municipalité de Port-Daniel-Gascons soient radiées pour un montant total de 8 370.48\$ plus les intérêts,

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-11-272 17. AFFECTATION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-01 (PARAPLUIE)

CONSIDÉRANT QUE l'ajout de lumières de rues n'est pas admissible au PAVL – volet entretien des routes locales;

CONSIDÉRANT QU'il y a un solde disponible au règlement numéro 2021-01 – décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 650 000\$;

CONSIDÉRANT l'article 5. du règlement numéro 2021-01 : s'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle s'avérerait insuffisante.

Il est proposé par madame Sylvie Blais, appuyé par madame Jo-Annie Castilloux et résolu que le conseil municipal fait emploi d'un excédent pour payer une autre dépense décrétée par le règlement numéro 2021-01.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-11-273 18. DOSSIER : FUN39328-2047 – SOUS-VOLET : PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)

ATTENDU QUE la municipalité de Port-Daniel-Gascons a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2024** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur Denis Langlois, appuyée par monsieur Marc-Aurèle Blais, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons approuve les dépenses d'un montant de 16 178.58 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-11-274 19. OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – RÉVISION DE L'ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ DE LA SOURCE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE PORT-DANIEL-GASCONS

CONSIDÉRANT QU'un premier rapport de vulnérabilité a été remis à la municipalité en juin 2020;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 68 du règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, la municipalité doit transmettre la révision du rapport d'analyse de la vulnérabilité de son site de prélèvement au gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE cette mise à jour permettra d'identifier les nouvelles activités humaines pouvant porter préjudice à la qualité ou quantité des eaux prélevées;

CONSIDÉRANT QUE cette mise à jour permettra aussi de valider si les recommandations émises par le précédent rapport ont été prises en charge;

Il est proposé par madame Jo-Annie Castilloux, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que le conseil municipal accepte la proposition de la firme Akifer Inc. pour procéder à la mise à jour de la vulnérabilité de la source d'alimentation en eau potable de Port-Daniel-Gascons au montant de 11 931\$, taxes en sus.

Un montant sera alloué au budget 2025 pour parer à cette dépense et cette dernière sera payable sur réception de la facture

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-11-275 20. FERMETURE ET DÉMARRAGE DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION PAR CIMCO

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que la municipalité de Port-Daniel-Gascons accepte :

➤ le prix soumis par CIMCO pour le contrat de services pour 2 ans (1er janvier 2025 au 31 décembre 2026) pour effectuer la fermeture et le démarrage du système de réfrigération pour l'aréna au montant de 8 902.44\$, avant taxes

➤ le prix soumis par CIMCO pour la maintenance corrective à effectuer au démarrage du système de réfrigération, remplacement des courroies des compresseurs et des soupapes de sûreté pour un montant de 4,185.23\$, taxes en sus

Un montant sera alloué au budget annuel pour parer à ces dépenses et ces dernières seront payables sur réception des factures.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-11-276 21. AUTORISATION – COMMANDE DE CADEAUX POUR LA VENUE DU PÈRE NOËL

Il est proposé par monsieur Marc-Aurèle Blais, appuyé par monsieur Denis Langlois et résolu que le conseil municipal autorise le directeur des loisirs, culture et tourisme à procéder à la commande de cadeaux pour la venue du Père Noël au Centre multifonctionnel le dimanche 15 décembre 2024.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-11-277 22. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2024-05

Un avis de motion est donné par monsieur Denis Langlois que lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, sera adopté le règlement numéro 2024-05 modifiant le règlement numéro 2018-05 sur la gestion contractuelle.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2024-11-278 23. DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2024-05 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-05 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QUE le Règlement numéro 2018-05 sur la gestion contractuelle a été adopté par la Municipalité le 05 juillet 2018, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (« CM »);

ATTENDU QUE le Règlement numéro 2018-05 sur la gestion contractuelle a été modifié par le règlement numéro 2021-02 le 19 mai 2021;

ATTENDU QUE la *Loi modifiant la Loi sur la fiscalité municipale et d'autres dispositions législatives* (L.Q. 2023, chapitre 33), sanctionnée le 8 décembre 2023 (projet de loi 39), de même que la *Loi édictant la Loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entrave de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (L.Q. 2024, chapitre 24), sanctionnée le 6 juin 2024 (projet de loi 57), modifient certaines dispositions du *CM* relativement à certaines mesures qui peuvent être adoptées par les Municipalités dans leur règlement de gestion contractuelle;

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier le présent Règlement de gestion contractuelle pour ajouter les dispositions rendues obligatoires par ces lois;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 12 novembre 2024.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE BLAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR MARC-AURÈLE BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ , QUE LE PRÉSENT RÈGLEMENT SOIT ADOPTÉ ET QU'IL SOIT ORDONNÉ ET STATUÉ COMME SUIT :

1. L'article 11.2 du Règlement numéro 2018-05 sur la gestion contractuelle est remplacé par l'article suivant :

11.2 Lorsque cela est possible et dans l'intérêt de la Municipalité, les biens et les services québécois ou autrement canadiens, de même que les entreprises ayant un établissement au Québec ou ailleurs au Canada sont préférées à tout autre concurrent lors de l'attribution d'un contrat de gré à gré ou lors d'envoi d'une invitation écrite à soumissionner lorsque le montant de la dépense est sous le seuil déterminé par le Ministre obligeant de procéder par appel d'offres public.

Pour les contrats de gré à gré, la Municipalité favorise l'envoi de demandes de prix auprès de ces entreprises en priorité à tout autre concurrent, lorsque de telles demandes sont justifiées. En cas d'égalité des prix, de la qualité des services ou, plus largement, de toute offre comparable sur ses éléments essentiels entre une entreprise québécoise et une entreprise canadienne, la Municipalité favorise l'attribution du contrat à l'entreprise québécoise.

Pour les contrats adjugés à la suite d'une invitation écrite à soumissionner, s'il ne lui est pas possible ou s'il n'est pas dans son intérêt de se limiter à ces personnes, la Municipalité réviser son besoin afin de déterminer si une nouvelle formulation peut permettre de les favoriser préalablement à l'envoi des invitations à soumissionner. Si, malgré cette révision du besoin, il demeure nécessaire ou dans l'intérêt de la Municipalité d'inclure des personnes ne répondant pas à l'objectif du premier alinéa, la Municipalité peut réviser sa stratégie contractuelle pour considérer l'attribution du contrat de gré à gré, lorsque cela lui est permis.

Lorsque les circonstances ne permettent pas ou ne justifient pas de favoriser de telles entreprises, la Municipalité peut conclure un contrat avec un autre concurrent. »

2. Le Règlement numéro 2018-05 sur la gestion contractuelle est modifié par l'insertion de l'article suivant :

11.3 Lorsque la Municipalité utilise la mesure de l'article 11.2 du présent règlement, elle procède à une rotation des cocontractants lors de l'attribution des contrats de gré à gré ou de l'invitation des personnes à soumissionner, si cela est possible et dans son intérêt. Cette rotation doit être faite selon les mêmes critères que ceux déjà élaborés pour la rotation des fournisseurs qui se voient attribuer des contrats de gré à gré au-delà du seuil monétaire de 25 000\$ en vertu des dispositions du présent règlement de gestion contractuelle, avec les adaptations nécessaires. »

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers

24. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle n'a été ajoutée à la présente séance.

25. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de question s'est tenue à cette séance.

2024-11-279 26. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Denis Langlois propose la clôture et la levée de la séance à 19 h 28.

Henri Grenier, maire

Yan Ritchie, greffier-trésorier